

Ouagadougou, le 11 MAI 2021

N° /MFPTPS/SG/DGFP/DGC

2021-011

AUX

AGENTS PUBLICS DU MINISTERE  
DE LA SANTE  
- OUAGADOUGOU -

### NOTE D'INFORMATION

A la date du 11 mai 2021, le guichet unique de traitement des actes de carrière (GUTAC) a reçu des dossiers d'intégration des agents relevant du ministère de la santé pour traitement.

Sur un total de mille trois cent trente-six (**1336**) dossiers reçus, vingt-deux (**22**) dossiers n'ont pas pu être traités pour diverses raisons. Parmi ces 22 dossiers, sept (**07**) n'ont pas pu être traités pour des raisons imputables aux agents eux-mêmes. Il s'agit entre autres :

- Non uniformité du nom du père et de la mère sur les pièces jointes au dossier (casier judiciaire, le certificat de nationalité burkinabè, acte de naissance, l'attestation du SND etc.)
- Le lieu de naissance est incorrect sur le certificat de nationalité burkinabè ;
- Le lieu de naissance est erroné sur le diplôme ;
- La date de naissance est incorrecte sur le casier judiciaire ;
- La date de naissance est incohérente entre l'acte de naissance et le certificat de nationalité burkinabè ;
- Le manque d'acte de mariage (pour les femmes légalement mariées) ;
- Le nom de famille est incohérent entre l'acte de naissance et le certificat de nationalité burkinabè ;
- Le prénom est incohérent entre les différentes pièces.

En vue du traitement diligent des dossiers, les agents publics sont une fois de plus priés de s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans les différentes pièces de leur dossier.

**NB:** Tout agent relevant du ministère de la santé ayant son dossier d'intégration en souffrance et qui sera contacté par téléphone est prié de prendre attache avec la Direction de la Gestion des Carrières (DGC) du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS) pour de plus amples informations.

Le Directeur général de la fonction  
publique



**Marcel OUEDRAOGO**  
*Chevalier de l'ordre du Mérite*